

## COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

<b>Date de convocation :</b> 01/12/2025	<b>Le 08 décembre 2025 à 20h30 au foyer polyvalent</b>
<b>Membres :</b>	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.
En exercice	<b>18</b>
Présents :	<b>12</b>
Votants :	<b>15</b>
<b>Date d'affichage :</b> 09/12/2025	<b>Étaient présents</b> : Daniel BORDES, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORêt, Aurélia FOURNIER, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER et Aurore VERDIER
<b>Date de publication :</b> 09/12/2025	<b>Étaient représentés</b> : Gabriel BEUGIN par Katia PÉDEMAY, Nathalie KATSAMANTOU par Olivier FORêt et Sophie SUBIRATS par Jean Georges CLAIR
	<b>Absents</b> : Fabrice GUIRAUD, Carine LASSOUANE et Tovo RABEMANANTSOA
	<b>Secrétaire de séance</b> : Katia PÉDEMAY

## DÉLIBÉRATION N° 2025-99

## OBJET : Décision modificative n° 4 – budget principal 2025

Différentes recettes non prévues au budget ont été confirmées :

- prise en charge de la bande de roulement de la traversée du bourg de Cabanac (CAB) par le Département de la Gironde pour 41 834 €,
- attribution et versement d'une aide pour la réalisation de la piste cyclable par le Département de la Gironde pour 50 677 €,
- attribution d'une aide de l'Europe pour la Maison de la Chasse pour un montant de 27 745 €.

Certaines recettes prévues au budget sont cependant à réajuster à la baisse :

- baisse de 3 000 € sur le prix de la vente de la petite parcelle place de Ségur,
- non attribution de la DETR pour la réfection des bandeaux et des avant-toits du foyer et de la salle des fêtes de Cabanac pour 8 067 €,
- solde moindre de la subvention du projet NEFLE de l'école maternelle pour 7 916 €,
- du fait de l'attribution de la subvention départementale, minoration du Fonds de concours versé par la CCM pour la réalisation de la piste cyclable pour 20 424 €,
- du fait de l'économie réalisé sur le marché d'extension du cimetière de Cabanac, baisse de la DETR attribuée pour 8 182 €.

De nouvelles dépenses sont à prévoir à la suite de la réalisation de différents chantiers :

- prise en charge des différents avenants liés à la future Mairie et du devis plus onéreux de la Maison de la Chasse pour 49 000 €,
- financement complémentaire pour l'achat de feux récompense pour 10 000 €,
- travaux de voirie hors CAB dans le bourg de Cabanac (marquages au sol...) pour 10 800 €,
- prévision de 8 000 € pour réparer les boiseries et charpentes de l'église de Villagrains à la suite du traitement de la Mérule,
- prise en charge d'un avenant complémentaire pour la finalisation du dossier de révision du PLU pour 4 580 €,
- reliquat disponible de 1 822 € lié à la réalisation du chemin piétonnier de l'aire de covoitage,
- actualisation du marché et surcoûts liés aux travaux de CAB dans le bourg pour 12 000 €,
- achat d'un coupe légumes et d'une éplucheuse avec table pour une enveloppe de 7 000 €,
- omission d'une dépense de 3 400 € pour la réfection des luminaires du stade.

En fonctionnement, il convient de prévoir l'aide de 200 € à l'AP2D en et une majoration de 150 € des charges d'intérêts.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le projet de décision modificative n° 4 du budget principal 2025 tel que suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
65748 – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	<b>200 €</b>		
65888 – Autres charges diverses de gestion courante	<b>- 350 €</b>		
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	<b>150 €</b>		
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
1641 – Emprunts en euros	<b>50 €</b>	024 – Produits des cessions d'immobilisations	<b>- 3 000 €</b>
2188 op. 11 – Autres immobilisations corporelles	<b>31 452 €</b>	1321 op. 12 – Subvention État	<b>- 8 067 €</b>
2158 op. 12 – Autres installations, matériel et outillages techniques	<b>- 17 000 €</b>	1327 op. 12 – Subvention Europe	<b>27 745 €</b>
2181 op. 12 – Installations générales, agencements et aménagements divers	<b>3 400 €</b>	1321 op. 13 – Subvention État	<b>- 7 916 €</b>
2188 op. 12 – Autres immobilisations corporelles	<b>- 13 000 €</b>	1323 op. 15 – Subvention Département	<b>50 677 €</b>
231 op. 12 – Immobilisations corporelles en cours	<b>49 000 €</b>	1326 op. 15 – Subvention CCM	<b>- 20 424 €</b>
2184 op. 13 – Matériel de bureau et mobilier	<b>7 000 €</b>	1321 op. 16 – Subvention État	<b>- 8 182 €</b>
2188 op. 13 – Autres immobilisations corporelles	<b>- 7 793 €</b>	1323 op. 41 – Subvention Département	<b>41 834 €</b>
2181 op. 15 – Installations générales, agencements et aménagements divers	<b>10 000 €</b>		
231 op. 15 – Immobilisations corporelles en cours	<b>10 800 €</b>		
231 op. 16 – Immobilisations corporelles en cours	<b>- 24 000 €</b>		
231 op. 17 – Immobilisations corporelles en cours	<b>8 000 €</b>		
202 op. 20 – Frais d'études, élaboration, modification et révision de documents d'urbanisme	<b>4 580 €</b>		

231 op. 40 – Immobilisations corporelles en cours	<b>- 1 822 €</b>		
231 op. 41 – Immobilisations corporelles en cours	<b>12 000 €</b>		
<b>Total</b>	<b>72 667 €</b>	<b>Total</b>	<b>72 667 €</b>

**POUR** : 15**CONTRE** : 00**ABSTENTION** : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

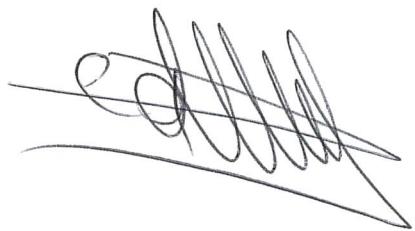
En mairie, le 08 décembre 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMAY